

Déclaration de conformité

Directive 2011/65/EU « RoHS2 » Limitation de certaines substances dangereuses du 8 juin 2011 des équipements électriques et électroniques ¹

Identification du produit : Pompes électromagnétiques ²

Type : ET_, EK_, EB_, EM_, EL_, ED_, ES_

La directive 2011/65/EU RoHS2 interdit la mise sur le marché d'Équipements Électriques et Électroniques EEE dont la teneur en plomb (Pb), en mercure (Hg), en chrome hexavalent (Cr6), en biphényles polybromés (PBB) et en diphényléthers polybromés (PBDE) est supérieure à 0.1% et dont la teneur en cadmium (Cd) est supérieure à 0.01%.

Gotec SA a basé la mise en conformité de la directive RoHS sur les contrôles internes de fabrication ³, conformément à son processus Qualité certifié ISO 9001 :2008. Cela signifie que :

- Nos fournisseurs de matière première et d'équipements respectent les exigences de la présente directive.
- Nos procédures ISO permettent de garantir une production conforme et constante.
- La traçabilité des produits est assurée à tous les échelons de la fabrication.

Fabricant :

GOTEC SA

Rue des Casernes 59
CH – 1950 Sion

Sion, le 1^{er} janvier 2019

Frédéric Dayer
Directeur



¹ Refonte de la Directive 2002/95/CE « RoHS » du 1^{er} juillet 2006

² Directive 2011/65/EU, Catégorie 11. Annexe I

³ Directive 2011/65/EU, Article 7